

## Note de service

**Objet : Election des membres du Comité Social et Economique – Organisation du 2<sup>nd</sup> tour du 26/04/2022 au 03/05/2022 (par internet)**

A la suite de l'invitation faite aux Syndicats représentatifs à présenter leur liste et à négocier le protocole préélectoral, seule la C.G.T a présenté une liste pour le 1<sup>er</sup> tour des élections du collège employé dont le dépouillement s'est déroulé le 19/04/2022. Le quorum n'ayant pas été atteint, un procès-verbal de carence pour le 1<sup>er</sup> tour a donc été établi.

Aucun syndicat n'a présenté de liste pour le collège cadres. Un procès-verbal de carence a donc également été établi.

Il y aura donc un 2<sup>nd</sup> tour pour lequel toute personne éligible pourra se présenter, et ce, **avant le 21 avril 2022 à 16h**, conformément aux dispositions du protocole préélectoral.

Les candidatures doivent être transmises par mail à Anne TARDIVEL (atardivel@partouche.com).

Le nombre de membres composant la délégation du personnel du Comité Social et Economique à pourvoir sont définis comme suit :

Collège	Nombre de sièges	
	Titulaires	Suppléants
Employés	4	4
Cadres	1	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

Les Electeurs sont donc conviés à voter pour :

### 2<sup>nd</sup> Tour

**Du Mardi 26 avril 2022 à 9h**

**Au Mardi 3 mai 2022 à 15h**

Pierre MARGANA

Directeur Responsable